

Republique Populaire du Congo

Presidence du Conseil des
Ministres

Secrétariat Général du Conseil
des Ministres

DECRET N° 78/684 /PCM-SGCM du 17/II/78
portant confirmation de Monsieur
DINGOSSOUA Gabriel Administrateur des
SAF qualité de Directeur du Commerce
Intérieur.

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU CMP
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
MINISTRE DU PLAN.

Vu l'acte fondamental du 5.4.77
Vu l'acte n°001 du 3.4.77 portant organisation et structu-
ration du Comité Militaire du Parti.
Vu l'acte n°005 du 19.3.77 du Comité Central du Parti Con-
golais du Travail portant création du Comité Militaire du Parti.
Vu le decret n°75/143 du 20.3.75 fixant les indemnités de
representation.
Vu le decret n°77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres.
Vu le decret n°77/574 du 11.11.77 portant attribution et
organisation du Ministère du Commerce.
Vu le decret n°035/77 du 28.7.77 relative à l'exercice du
pouvoir reglementaire en RPC.
Vu la decision du Comité Militaire du Parti en sa reunion du
5.11.77.

DECRETE :

Article 1er: Monsieur DINGOSSOUA Gabriel Administrateur des
SAF 3^e échelon est confirmé dans ses fonctions de Directeur du Commerce
Intérieur.

Article 2 : Sont et demeurent abrogées toutes dispositions
antérieures contraires.

Articles 3: Le présent decret qui prend effet à compter de la
date de prise de service de l'intéressé sera enregistré au Journal Officiel
de la RPC publié et communiqué portant où besoin sera.

Brazzaville, le 17 NOVEMBRE 78

Le Deuxième Vice Président du CMP
Premier Ministre, Chef du Gouvernement
Ministre du Plan.

Colonel Louis Sylvain Goma

Le Ministre du Travail et de la Justice
Garde des Sceaux

Alphonse MOÏSSOU-POUATI

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Commerce

Henri Lopes

Jacob OKANZA